



Chers(ères) collègues,

En cette fin d'année scolaire, je m'adresse à vous pour vous informer des dernières réunions mais aussi faire un droit de réponse aux attaques incessantes de la CGT afin que vous ne restiez pas sur une dernière information totalement erronée et malsaine sur le régime indemnitaire de l'académie de Bordeaux et notamment la position du SNAEN UNSA-Labos que je représente en groupe de travail et en CTPA.

Vous avez tous reçu le bulletin académique spécial « Personnels de Laboratoire » de la CGT.

Il m'est parvenu également mardi matin juste avant le CTPA ce qui m'a permis de m'exprimer au CTPA du mardi 23 juin 2009.

Avant même de lire un bulletin laboratoire de la CGT, nous sommes sûr au moins d'une chose, c'est qu'il y aura une attaque envers le SNAEN UNSA-Labos et bien sûr son secrétaire académique M. DUFAU qui dérange.

Mais j'ai l'habitude. Si je ne faisais rien, je ne serai pas critiqué.

Qui peut croire ces attaques sinon les collègues ne connaissant pas les pratiques de la CGT ?

Il suffit simplement de se rappeler du bulletin CGT avant les élections de 2008 qui dénonçait les accords Fonction Publique « Jacob » négociés par notre fédération l'UNSA-Fonctionnaires ou encore le protocole laboratoire qui était soi disant très mauvais, négocié par le ministre de l'Education Nationale et M. DUFAU.

Pour reprendre les écrits de la CGT : « La montagne accouche d'une souris et les élections professionnelles trancheront.

Les élections professionnelles de 2008 ont tranché. La CGT est passée de la 3<sup>ème</sup> place à la 4<sup>ème</sup> place au niveau national avec une perte de 5 % et ne siège plus en CAPA.

Les attaques de la CGT envers un syndicat laboratoire qui se démène depuis 2001 pour obtenir une revalorisation de la filière laboratoire agacent les collègues. Qu'a fait la CGT pour la filière laboratoire depuis 40 ans ? Il ne s'agit pas d'agiter le chiffon rouge pour faire évoluer les laboratoires.

Ces attaques peuvent effectivement perturber momentanément certains collègues laboratoires à la lecture de ce bulletin mais avec le recul, les collègues se rendent bien compte que ce ne sont que des polémiques stériles, syndicales attaquant une fois de plus la personne et non la fonction. C'est minable... mais c'est habituel.

Une fois, c'est le SNAEN UNSA-Labos qui est attaqué, une autre fois, c'est le SNAEN CT-UNSA filière ouvrière, une autre fois encore, c'est le syndicat Administration et Intendance de l'UNSA. Nous ne sommes plus étonnés.

Oui à l'UNSA, nous sommes différents, nous proposons, nous négocions et nous obtenons des accords qui font progresser la carrière des collègues contrairement aux autres qui contestent sans réelles propositions.

Ce qui est positif, c'est que les collègues se rendent compte de ces attaques et qu'ils sont agacés de ces méthodes.

Les collègues ont répondu avec leur bulletin de vote lors des élections professionnelles en hissant les syndicats SNAEN UNSA-Labos en tête.

Les collègues ne sont pas dupes... et voient le travail fait par l'UNSA autant pour la filière laboratoire qu'à la Fonction Publique.

Mais passons, je suis là aussi pour entendre des critiques.

Comment croire que le SNAEN UNSA-Labos et son Secrétaire Académique pourrait proposer une mesure allant contre les PTL alors qu'il s'efforce depuis des années de faire évoluer la filière laboratoire par rapport aux syndicats qui contestent tout, ne proposent rien de concret si ce n'est des projets utopiques ?

Comment croire que je défendrai ma situation personnelle contre les autres collègues ATL alors que depuis 2000, je me bats pour l'évolution de la filière laboratoire sans compter le temps passé dans les trains, au ministère, au rectorat et surtout loin de ma famille.

Soyons sérieux !!!! Le SNAEN UNSA-Labos, M. DUFAU dérangeant car les PTL lui font confiance.

Les syndicats de l'UNSA (A&I- SNAEN UNSA-Labos) négocient chaque année le meilleur taux ministériel possible pour l'IAT et l'IFTS.

En 2009, pour la filière laboratoire :

IAT : Adjoint technique de laboratoire : 3,34

IAT : Technicien de laboratoire : 3,74

IFTS : Technicien de laboratoire : 3,74

Au groupe de travail du 20 mai 2009, ce sont ces taux ministériels que le SNAEN UNSA-Labos a demandé au Rectorat d'appliquer au minimum et non pas strictement pour la filière laboratoire sans bien sûr refuser le taux académique pour les adjoints techniques de laboratoire plus avantageux.

Sur les 30 académies, l'Académie de Bordeaux est la seule académie à ne pas respecter les taux ministériels pour l'IFTS des Techniciens de Laboratoire.

L'Académie de Bordeaux avait pour l'année 2008, le taux le plus bas 2,76 au lieu de 3,34 (- 0,58) soit une perte individuelle de 510 € et cela dure depuis 2002.

Est-ce que le SNAEN UNSA-Labos ne devait pas le dénoncer ?

Pouvait-on accepter la proposition du Rectorat favorisant certains collègues bénéficiant d'une augmentation de 212 € pendant que d'autres subissaient un manque de 510 € ?

Pour information, puisque la CGT essaie de trouver des arguments contre moi pour justifier ma proposition afin de me décrédibiliser, je ne percevais pas l'IFTS en 2002 puisque j'étais technicien depuis à peine un an. Je défendais déjà le non-respect des taux ministériels.

L'académie a fait le choix depuis 2002 de mener sa politique indemnitaire ne tenant pas compte des taux ministériels. Elle privilégie la fonction au grade.

Si nous pouvons entendre ce choix c'est-à-dire qu'un ex-Aide de Laboratoire fait le même travail qu'un ex-Aide Technique, ou un technicien de classe normale par rapport à un technicien classe exceptionnelle, la négociation ne peut se faire uniquement par rapport à la réglementation par grade et non par fonction.

Une question se pose alors : Pourquoi le ministère n'a-t-il pas étendu la politique indemnitaire de l'Académie de Bordeaux à toutes les académies depuis 2002 puisque elle est très bonne ?

Tout simplement car elle ne correspond pas à une demande et surtout pas aux textes réglementaires. Mais Bordeaux se distingue une fois de plus... comme pour la suppression de postes d'adjoint technique de laboratoire en lycées pour les implanter en collèges.

Le discours était donc bloqué. D'un côté une augmentation de 15 % pour les ATL et de l'autre côté un manque de 510 € pour les TL.

En 2008, il y a eu pour les adjoints techniques de laboratoire une augmentation de 22 % grâce à la détermination au SNAEN UNSA-Labos. Pour 2009 → 15 % et pour 2010, 7 % ?

Le SNAEN UNSA-Labos a toujours anticipé sur l'avenir. Il ne se contente pas de rester les pieds dans le même sabot, passif et attendre que le ministère veuille bien lui donner quelques miettes. Il négocie !!!

L'administration ne voulait pas évoluer et donc sanctionner une catégorie de personnels de la filière laboratoire. Est-ce qu'il fallait pour autant abandonner les techniciens parce que M. DUFAU avait aussi le grade de technicien ?

Vu mon insistance, et surtout le rappel du ministère au Rectorat de Bordeaux sur l'application des taux négociés (suite à mes interventions écrites et orales au ministère), le Secrétaire Général a demandé alors de faire des propositions.

Ne pouvant avancer sur ce dossier et cette ségrégation Bordelaise, j'ai donc fait une proposition qui permettait de maintenir une augmentation quasi identique à celle proposée par le Rectorat pour les ATL et de se rapprocher du taux ministériel pour les Techniciens de Laboratoire, à savoir :

ATL2, ATL1, ATPL2, ATPL1 : 1604 € par an au lieu de 1622 € proposé par le Rectorat, c'est-à-dire - 18€ annuel, soit 1,50 € de moins par mois (ou 5 centimes par jour) permettant ainsi de se rapprocher à un coefficient de 3,4 au lieu de 3,74.

C'est là que la CGT a réagi vivement en disant que c'était scandaleux de baisser les catégorie C. A la lecture du bulletin CGT, on pourrait croire qu'il y a une proposition inadmissible, inacceptable, scandaleuse du SNAEN UNSA-Labos et de M. DUFAU pour favoriser les techniciens pénalisant gravement les ATL. Vous vous rendez bien compte qu'il n'en est rien.

Il n'était pas question de baisser les catégorie C mais d'harmoniser la filière laboratoire afin de léser le moins possible de PTL.

Au SNAEN-UNSA-Labos, on ne met pas les catégories les unes contre les autres, on essaie de léser personne.

Le SPLEN n'était pas d'accord car nous n'avons pas parlé avant ensemble de cette proposition car la collègue du SPLEN n'avait pas eu le temps d'étudier précisément les documents envoyés la veille.

Moi aussi, j'ai eu les documents la veille mais j'ai travaillé tard le soir pour les étudier et tenter de faire des propositions cohérentes et qui ne lèsent pas les collègues.

Vu la contestation de la CGT, de la FSU et à moindre niveau du SPLEN, M. le Secrétaire Général a décidé unilatéralement d'imposer strictement les taux ministériels et rien que les taux ministériels imposant même une baisse pour les techniciens de laboratoire percevant l'IAT.

La contestation a ses limites. Nous le voyons dans cet exemple. Au SNAEN UNSA-Labos, nous étudions les dossiers et nous sommes un syndicat de propositions et non de contestation systématique.

L'an dernier quand le Rectorat a proposé lors du 2<sup>ème</sup> groupe de travail une baisse pour les adjoints techniques de laboratoire de 1307 € à 1272,17 € soit 34,30 €, la CGT, la FSU ne siégeant pas dans les CAPA des ATL n'a bizarrement rien dit car ils précisaient qu'il n'étaient pas signataires de cet accord. C'est grâce à la détermination du SNAEN UNSA-Labos que le Rectorat a fait une nouvelle proposition de 1410,95 € d'où la revalorisation plus importante en 2008 pour les adjoints techniques de laboratoire.

Cette année, alors que la CGT et la FSU ne sont toujours pas signataires de l'augmentation du régime indemnitaire, ils ont réagi autrement et vivement car c'était le SNAEN UNSA-Labos qui proposait.

Bizarre, Bizarre, lorsque l'administration propose une diminution par rapport aux taux ministériels, les syndicats contestataires ne disent rien et quand les syndicats de l'UNSA font des propositions cohérentes à la demande de l'administration, c'est scandaleux.

Cela a été d'ailleurs confirmé au CTPA du mardi 23 juin 2009.

La CGT, dans sa déclaration, l'a évoqué : pourquoi les techniciens de laboratoire ont une indemnité plus importante que les secrétaires administratifs de catégorie B (ex-SASU) ?

Et là, la CGT se dévoile car il est là le vrai problème.

Les Techniciens de Laboratoire de catégorie B perçoivent enfin à peu près leur coefficient (3,72 au lieu de 3,74) contrairement aux secrétaires d'administration de catégorie B (2,90 au lieu de 3,74).

Comment peuvent-ils expliquer cette différence à leurs collègues d'administratifs ? Je n'aimerais pas être à leur place. Il faut que chacun assume ces choix.

Une petite information : il n'y avait aucun personnel de laboratoire qui représentait la CGT au groupe de travail sur le régime indemnitaire du 20 mai 2009. C'était un personnel d'administration de catégorie B devant percevoir l'IFTS. Tout s'explique..... Il lui manque 710 €

Au SNAEN UNSA-Labos, nous avons eu le courage que d'autres n'ont pas eu de dénoncer et de se battre pour respecter au minimum les taux 2009 conformément à la circulaire ministérielle du 10 avril 2009 confirmant les taux pour l'ensemble des personnels de la filière laboratoire.

Au SNAEN UNSA-Labos, nous ne changeons pas de position en fonction des personnes concernées.

Le taux ministériel 2009 annuel est de : 3166,96 €

D'après les documents du Rectorat, les techniciens de laboratoire percevront pour l'année 2009 : 3146,20€ les Secrétaires d'administration : 2454,31 € soit 691,89 € annuels de moins.

Les Secrétaires d'Administration nous envient maintenant.

Pourquoi la CGT n'a-t-elle pas crié au scandale car les Adjoints techniques de laboratoire avait 1622 € au lieu de 1700,54 € pour les mêmes grades des adjoints administratifs ?

Pourquoi, la CGT n'a-t-elle pas crié au scandale lors de la décision unilatérale du Rectorat, réduisant de l'IAT de 7 € à 141,30 € et surtout de 91,80 € pour les ATL 1, le plus grand nombre de nos collègues ? La proposition pour les ATL n'est pas celle de M. DUFAU mais celle du Secrétaire Général que la CGT n'a pas eu le courage de combattre. Ils sont où les contestataires ???

Ils ont préféré ne rien dire et attaquer le SNAEN UNSA-Labos (cité 3 fois) ou plutôt M. DUFAU (Cité 6 fois, pour les collègues PTL qui perdraient la mémoire entre le début et la fin de leur document), tout simplement parce que le but est de discréditer le SNAEN UNSA-Labos, syndicat majoritaire les ayant exclu des CAPA des ATL de Bordeaux et de la CAPN des techniciens de laboratoire.

Pour de la polémique syndicale, ils ont préféré sacrifier le régime indemnitaire des adjoints techniques de laboratoire pour 2009 plutôt que soutenir une proposition cohérente qui permettait à toute la filière laboratoire d'être revalorisée correctement.

Bravo la CGT, les collègues PTL apprécieront.... Nous n'avons vraiment pas les mêmes valeurs....

Voilà ce qui s'est passé réellement au groupe de travail.

Une dernière information, au CTPA de mardi 23 juin 2009, la FSU a dénoncé l'écart par rapport au taux ministériels pour les Secrétaires d'administration, position inverse au groupe de travail, étonnant non !!!

Le Recteur a précisé que dorénavant le taux ministériel serait respecté pour la filière laboratoire.

Donc le régime indemnitaire en 2010 suivra l'augmentation ministérielle que nous tenterons de négocier au plus haut pour les ATL, au même taux que celui des administratifs.

#### PLAN DE FORMATION VALIDE AU CTPA DU 23 JUIN 2009

INTITULES	Effectifs	Durée en journée(s)
Remise à niveau théorique – Thématique 2 – mécanique – (SPC) (Sessions Nord Aquitaine)	16	2
Remise à niveau théorique – Thématique 3 – électricité – électrodynamique (SPC) (Sessions Nord Aquitaine)	16	2
Remise à niveau théorique – Thématique 4 – physiologie végétale et géologie – (SVT) (Sessions Nord Aquitaine)	16	2
Remise à niveau théorique – Thématique 5 – physiologie animale et géologie – (SVT) (Sessions Nord Aquitaine)	16	2
Chimie générale – SPC) (Sessions Sud et Est Aquitaine)	32	2
Formation transdisciplinaire en sciences expérimentales – météorologie (SVT- SPC), PAU	16	2
Formation transdisciplinaire en sciences expérimentales / préparation de séances thématiques	16	2
Biologie cellulaire, génétique et biotechnologie (session Sud et Est Aquitaine)	32	2
Préparation au concours d'adjoint technique principal de laboratoire	100	4 + 1
Préparation au concours de technicien de laboratoire	60	3 + 2

Le SNAEN UNSA-Laos a veillé que les stages de remise à niveau théorique délocalisés (Sud et Est Aquitaine) en 2008-2009 soit mis en place en 2009-2010 sur le centre de formation du lycée des graves de Gradignan. Ces stages délocalisés ont permis à de nouveaux collègues de participer à ces formations. La nouvelle Directrice du CAFA nous a informé que la campagne d'inscription se fera du 20 juillet au 24 septembre 2009.

Le CAFA va essayer, dans la mesure du possible, d'indiquer les dates de stage lors de l'inscription.

Restant à votre disposition,  
Bonnes vacances,

Jean Luc DUFAU